

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

**RÈGLEMENT NO 2571** Modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin de modifier la vitesse permise sur la rue de Chaumont, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

**LE 24 AVRIL 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'Annexe « A » concernant la limite de vitesse à 50 km/h du règlement numéro 717 est modifié, pour le secteur du Domaine-Vert Nord, par le retrait de la rue de Chaumont de ladite annexe pour diminuer la vitesse à 30 km/h :

RUES	LOCALISATION DE LA LIMITE DE 50 KM/H	LONGUEUR
SECTEUR DOMAINE-VERT NORD		
<del>rue de Chaumont</del>	<del>Au complet</del>	

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Patrick Charbonneau, maire

---

Suzanne Mireault, greffière